

Le SNPDEN rencontre...

Le SNPDEN, depuis janvier, a rencontré le ministre Ferry, les cabinets des deux ministres et la nouvelle direction de la DPATE, sur un ensemble de questions concernant le fonctionnement et l'organisation des EPLE et les personnels de direction. Ce numéro de Direction fait le point sur ces entretiens. La réflexion avec A & I continue. Une réunion de travail s'est tenue au siège le 22 janvier, une autre est programmée le 19 mars. Le SNPDEN a aussi rencontré les syndicats de l'inspection : SNIEN et SNIPRIA. Nous rendrons compte de ces rencontres intersyndicales dans Direction d'avril.

François PERRET, directeur de cabinet, le 13 janvier

Françoise OULD SIDI FALL

Pour le SNPDEN :

Ph. Guittet, Ph. Marie,
H. Rabaté, P. Bolloré,
F. Ould Sidi Fall,

Pour le MEN :

M. Perret, directeur de
cabinet des deux
ministres ;

M^{me} Matringe,

Conseillère ;

M. Fournel, conseiller
budgétaire ;

M. Jarrige, directeur
adjoint du Cabinet
de M. Darcos.

Amélioration
du qualitatif de l'EPLÉ

M. Perret souhaite consacrer cette réunion à l'exploration d'un certain nombre de champs autour du thème de l'amélioration du qualitatif de l'EPLÉ, en particulier pour ce qui concerne le service aux usagers. L'audience est située dans le cadre d'un échange d'idées autour de la réforme de l'État, une opportunité accordée au SNPDEN d'exprimer ses points de vue par rapport aux chantiers engagés par le MEN.

Ph. Guittet intègre ce dialogue non seulement à la réflexion sur la réforme de l'État, mais à la double entrée du service public d'éducation d'une part, et du référentiel métier, d'autre part.

Les personnels de direction n'ont pas le sentiment de vivre le métier tel que le définit le Référentiel, en partie du fait de leur insuffisante appropriation

du statut, en partie aussi parce que l'institution elle-même ne poursuit pas la construction concrète du statut.

Ph. Guittet aborde ensuite un certain nombre de thèmes dans le cadre de la cohérence éducative.

La façon de diriger : elle doit évoluer vers un conseil d'administration définissant la politique générale de l'établissement, et une commission plus restreinte chargée du fonctionnement quotidien et qui respecterait la composition tripartite du CA.

Le Conseil scientifique : un texte de cadrage doit impulser cette évolution.

Le temps de travail : les personnels de direction ont l'impression que celui-ci n'a plus de limite. Il devient urgent que soient définis les termes « astreintes » et « responsabilité » pour que le SNPDEN puisse valider une circulaire dite « de vacances » qui devrait tenir réellement compte du référentiel et du protocole.

Le métier : Ph. Guittet explique la nécessité de recentrer les personnels de direction sur le métier ; cela présuppose la nomination d'attachés d'administration qui puissent réellement œuvrer dans le champ de l'administration.

La Présidence du CA : pour le SNPDEN, dans les conditions actuelles, elle ne saurait être retirée au chef d'établissement dans la mesure où il n'est pas souhaitable, simultanément à la nouvelle étape de la décentralisation, de voir s'affaiblir la position du représentant de l'État. Pour le ministère, la présidence du CA pourrait revenir à un élu.

La direction : le SNPDEN réitère sa définition de la Direction, de l'équipe de direction mais avance aussi sur le concept de délégation, y compris de la responsabilité d'ordonnateur à l'adjoint.

Les seuils financiers : Ph. Guittet fait valoir la nécessité qu'il y aurait à augmenter ces seuils pour les décisions relevant du chef d'établissement.

Les GRETA : le secrétaire général du SNPDEN mentionne les réflexions menées par le syndicat : doit-on créer un GRETA-EPLÉ avec son propre chef d'établissement ?

Les instances lycéennes : le SNPDEN s'interroge sur la lisibilité des CVL et de leurs scrutins. Ph. Guittet évoque d'autre part la difficulté à assurer la cohérence des nombreuses instances lycéennes. Sur la discipline, il est reconnu que les textes de juillet 2000 ont permis des avancées, même si le

rétablissement de la présence de droit des adjoints au conseil de discipline semble souhaitable.

Les personnels : Ph. Guittet s'interroge sur le devenir de la vie scolaire (suppression des postes d'aide éducateur et de MI-SE, création de postes d'assistant d'éducation). En outre, un manque existe pour deux types de services : la maintenance informatique, d'une part, la sécurité, d'autre part.

Le SNPDEN exprime sa volonté d'une formation de qualité pour les personnels de direction, et affirme qu'on ne forme pas réellement actuellement à l'encadrement.

Pour M. Perret, l'amélioration du qualitatif de l'EPLÉ passe par son autonomie, la relation établissement/territoire, et la réponse aux nouveaux besoins. Le quatrième axe, que le directeur de cabinet appelle « chantier corporatif », ne semble pas présenter la même urgence, même s'il mentionne la nécessité d'avancer sur la question de l'ARTT des personnels de direction. Ph. Guittet évoque les mandats des derniers Congrès et CSN ainsi que la détermination des personnels de direction si des avancées concrètes sur la totale application du statut ne sont pas rapidement observables.

M^{me} Saint André, le 24 février

Catherine DAUNY

Pour le ministère :
M^{me} Saint André,
M. David
Pour le SNPDEN :
H. Rabaté,
C. Dauny.

Le devenir des EREA, LEA

La rencontre avec M^{me} Saint André et M. David fait suite à une demande du SNPDEN qui souhaite connaître les intentions du ministère sur le devenir des EREA-LEA.

En effet, un rapport de l'inspection générale concernant l'organisation et le fonctionnement des EREA réalisés en juin 2002 souligne la grande diversité de ces EPLE en matière de recrutement des élèves, de cursus de formation générale et professionnelle, d'importance quantitative et qualitative de l'internat éducatif, de « secondarisation » des structures, de mise en réseau plus ou moins effective... et propose des pistes de réflexion permettant de faire évoluer les établissements.

Hélène Rabaté introduit l'entretien en précisant que le SNPDEN syndique la grande majorité des directeurs d'ÉREA-LEA et qu'à ce titre, son intérêt se situe à deux niveaux : le niveau pédago-

gique intéressant les missions des établissements et le niveau statutaire concernant les chefs d'établissement.

Il est nécessaire de redéfinir ces établissements en fonction des besoins actuels sous forme d'un texte cadre – un décret qui précisera les compétences des différents niveaux hiérarchiques, les missions des établissements en particulier au niveau des internats éducatifs, les types et catégories de personnels qui interviennent dans les établissements d'enseignement adapté et les articulations avec les autres établissements de formation professionnelle. Il serait bon également de formaliser les compétences respectives des différentes collectivités territoriales.

En ce qui concerne le mouvement des chefs d'établissement des EREA-LEA, le SNPDEN demande qu'il soit intégré au mouvement des personnels de direction, créant ainsi un mouvement unique (avec éventuellement une formation complémentaire).

Au Ministère, le dossier des EREA-LEA n'est pas encore ouvert. Toutefois, des consultations ont commencé auprès de syndicats. M^{me} Saint André et

M. David nous rejoignent sur la grande diversité des EREA-LEA en analysant ce constat comme étant la résultante de volontés diverses exercées au niveau local dans chaque académie, département ou même établissement.

Le ministère affirme vouloir soutenir l'intégration scolaire et plus encore le cursus scolaire de chaque enfant quel que soit le lieu de scolarité. Il faut avant toute décision évaluer l'intérêt de l'enfant tout en n'ignorant pas le désir des parents de voir leur enfant scolarisé en établissement ordinaire.

L'évolution systématique des EREA en LEA n'est certainement pas souhaitable partout. Il faut tenir compte des besoins locaux dans l'accueil d'élèves de collège avec ou sans internat.

Par ailleurs, l'internat éducatif est la spécificité majeure des EREA-LEA dont le projet doit être un axe important du projet d'établissement : « il faut que les jeunes sentent bien la continuité éducative ».

En ce qui concerne les personnels assurant les missions éducatives, le ministère est favorable à l'intervention d'éducateurs spécialisés. Demeure le problème du statut de ces personnels car le

ministère ne créera pas un nouveau corps.

La question de l'intervention des enseignants du premier ou du second degré pour les classes de collège reste entière mais quoiqu'il en soit une formation complémentaire doit être proposée à chaque nouveau personnel.

Le mouvement unique pour tous les personnels de direction ne semble pas poser de problème, sous réserve peut-être d'une compétence reconnue par rapport aux spécificités des établissements (handicap moteur par exemple).

Les orientations des élèves devraient continuer à être prononcées par les commissions ad hoc (CDES pour les élèves handicapés et CCSD pour les autres).

Quant à la mise en réseau des EREA-LEA avec les établissements d'enseignement professionnel, elle paraît évidente pour nos interlocuteurs. Ceci implique que chaque acteur du système éducatif possède les informations indispensables à une bonne éducation à l'orientation lorsqu'il s'agit de proposer une solution vers un EREA-LEA, à commencer par l'inscription de leurs formations professionnelles dans les brochures de l'ONISEP.

Bertrand Jarrige, directeur adjoint de cabinet, le 5 février

Michel RICHARD

Pour le SNPDEN :
P. Guittet, M. Richard,
P. Bolloré

Pour le ministère :
B. Jarrige, directeur adjoint du cabinet
A. Varlet, chargé de mission sur les questions de vie scolaire.

Le dossier santé des élèves

L'audience répondait à une demande émanant de M. Varlet qui désirait connaître la position du SNPDEN sur le dossier « santé des élèves », le ministre

délégué désirant faire une communication sur ce thème.

Philippe Guittet indique que ce dossier correspond à des domaines de préoccupation des personnels de direction dans l'exercice quotidien de leurs missions et qu'a priori nous avons un regard positif sur toutes actions ministérielles qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des élèves de nos lycées et collèges.

La souffrance psychique

Les membres de la délégation du SNPDEN estiment qu'un

nombre croissant d'élèves manifestent des troubles du comportement dont certains sont de nature psychologique voir psychique et par conséquent, il serait utile d'accorder une attention particulière à ce phénomène et de mettre en place les relais avec les autres services de l'État afin d'assurer un accompagnement efficace dans ces situations.

Les membres du cabinet précisent que dans leur esprit il s'agit d'identifier les signaux d'alerte permettant aux différents personnels enseignants et non enseignants exerçant dans les EPLE d'intervenir en amont.

blissement et non transférés aux collectivités territoriales.

La lutte contre le tabagisme

Il nous est fait part de la volonté du ministre délégué de faire appliquer plus rigoureusement à l'avenir les dispositions contenues dans la loi EVIN. La délégation du SNPDEN partage ce point de vue et se déclare favorable à une application stricte des dispositions légales. Toutefois il nous semble indispensable de lier le rappel de l'interdiction de fumer à des démarches de formation, d'éducation et de prévention afin d'éviter que la lutte contre le tabagisme soit perçue par les élèves comme une interdiction supplémentaire et non une contribution à la préservation de leur santé. Par ailleurs le SNPDEN estime que la lutte contre le tabagisme devrait trouver sa place dans une action concertée avec le Ministère de la santé dans le cadre d'un plan global d'éduca-

tion à la santé qui valoriserait davantage les conduites positives contribuant au bien être physique, moral et psychologique.

L'éducation à l'alimentation

Les membres du cabinet nous communiquent la préoccupation du ministre délégué quant au développement de l'obésité chez les adolescents. Il s'agit d'une réalité qui selon le corps médical touche chaque année un nombre croissant d'élèves.

Ils évoquent à ce sujet la présence de distributeurs de boissons sucrées et de viennoiseries dans les établissements scolaires

Philippe Guittet souhaite faire remarquer que ce problème de l'obésité dès l'adolescence trouve son origine dans une évolution de la société et ses modes alimentaires qui ne saurait se réduire à la présence ou à l'absence de distributeurs dans les col-

lèges et lycées. Il émet le souhait qu'à l'occasion d'une réflexion ministérielle sur ce point soit également évoqué le type de restauration scolaire implanté dans les EPLE. En effet la qualité gustative et nutritionnelle des repas servis dans les demi-pensions participe pour une certaine part de l'éducation à l'hygiène alimentaire, de même que la présence d'élèves et du médecin scolaire à la commission d'élaboration des menus.

En fin de réunion il a été évoqué le fonctionnement des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) dont le ministère de l'éducation nationale envisagerait la généralisation dans le cadre de la politique de prévention de la violence et des conduites addictives

La délégation du SNPDEN a fait remarquer à nos interlo-

uteurs qu'en préalable se pose la question de la présence d'une assistante sociale dans tous les établissements scolaires secondaires et de leur statut au moment où est évoqué le rattachement des assistantes sociales scolaires aux conseils généraux.

Par ailleurs, Michel Richard a insisté sur la multiplication des dispositifs de prévention à savoir le contrat local de sécurité (CLS) le contrat éducatif local (CEL), le groupe opérationnel d'action locale pour la sécurité (GOALS), la cellule mixte éducation nationale protection judiciaire de la jeunesse, le conseil de la vie lycéenne (CVL) les classes relais, le comité d'hygiène et de sécurité (CHS), le conseil de zone d'éducation prioritaire... et il se permet de suggérer aux membres du cabinet une mise à plat de ces nombreux dispositifs, avant la généralisation du CESC, afin de gagner en efficacité.

Luc Ferry, ministre de l'éducation nationale, le 26 février

Hélène RABATÉ

Pour le ministère :
L. Ferry, A. Boissinot,
M. F. Moraux,
C. Capelier, E. Roy
Pour le SNPDEN :
P. Guittet, P. Marie,
P. Falconnier, H. Rabaté,
M. Richard

Après les salutations d'usage, Philippe Guittet exprime le souhait que soient abordés au cours de l'audience d'autres sujets que celui qui a motivé l'invitation du ministre : la journée de l'engagement.

Le SNPDEN est favorable à l'engagement des jeunes mais pour nous l'engagement n'est pas réservé aux jeunes inscrits dans les établissements scolaires, en outre nous ne voulons pas oublier l'engagement civique et politique peu ou pas présent dans les circulaires officielles. Nous accueillons cependant plus favorablement le nouveau projet de circulaire qui introduit une grande souplesse dans l'organisation de cette journée.

Luc Ferry indique que cette journée répond à la nouvelle configuration du ministère décidée par le Président de la République, associant la

jeunesse et l'éducation nationale. Elle est pour lui très importante. Dès 2003-2004, des contacts avec les villes et les collectivités territoriales permettront de lui donner une autre dimension.

Nous demandons ensuite au ministre comment le débat à l'Assemblée Nationale sur l'école va se dérouler, et quelle sera la place réservée aux organisations syndicales.

Le ministre annonce qu'un petit livre destiné à exposer les réformes en cours sera publié le 20 mars prochain. Il s'agit de sortir des formes traditionnelles du débat. A partir de cette publication, des rencontres nombreuses auront lieu dans les régions. Chacun pourra s'exprimer, « on pourra vous rencontrer au ministère ou sur le terrain ». Le SNPDEN pourra être reçu à nouveau. Puis un débat se tiendra en commission élargie à l'Assemblée nationale, ce qui est préférable à un débat sans vote à l'assemblée.

La question du projet de circulaire de rentrée est abordée. Nous insistons sur la longueur du texte et l'impression ressentie d'empilement des

mesures, sans réel cadrage politique. Alain Boissinot souligne la volonté de rédiger un texte unique, moins prescriptif (clair sur les objectifs, plus souple sur les modalités de mise en œuvre). Il sera tenu compte des remarques qui seront formulées par les organisations destinataires du projet. Philippe Guittet évoque l'éducation et la formation tout au long de la vie, la formation continue, les classes post-baccalauréat (en particulier licence professionnelle et CPGE) absentes de la circulaire. Le SNPDEN s'est prononcé pour un collège pour tous avec une évaluation des compétences et des acquis en fin de scolarité obligatoire, en référence à un socle commun. En ce qui concerne les lycées, il faut aller plus loin dans la fluidité des parcours, pour la mise en œuvre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Luc Ferry souligne qu'il est l'auteur de la formule le « socle commun » lorsqu'il présidait le conseil national des programmes. Mais la mise en application est difficile : 120 000 à 130 000 élèves restent

scolarisés dans des « classes à part » au collège. Le ministre affirme qu'il est hostile au rétablissement d'un palier d'orientation en fin de 5^e et expose à nouveau ses propositions au sujet de l'alternance.

Nous faisons remarquer que le SNPDEN n'est pas hostile au principe de certaines formes d'alternance mais que nous craignons par ce biais une réintroduction des filières.

Les incertitudes liées à la décentralisation sont abordées. Selon le ministre, certains sujets sont consensuels : co pilotage par les présidents de région et les recteurs de la carte des formations professionnelles, de l'orientation, transports en Île de France, autonomie des universités. Certains sujets sont plus délicats : les TOS, les régions sont demandeuses, le premier ministre arbitrera, les médecins scolaires et les conseillers d'orientation psychologues.

Nous rappelons que nous jugeons indispensable la présence dans nos établissements de personnels spécialistes pour l'éducation à l'orientation.

Le Ministre indique que Dominique Antoine est au

Cabinet le correspondant pour les questions sur la décentralisation. Jérôme Fournel est notre interlocuteur pour la réflexion sur l'autonomie des établissements. En effet, une expérimentation est envisagée : il s'agira de donner plus d'autonomie sur le plan budgétaire et pédagogique aux établissements, avec des missions de formation continue

des adultes. Il leur sera demandé de s'engager sur des chartes de qualité. Philippe Guittet rappelle que nous sommes demandeurs d'une plus grande autonomie, mais que les situations peuvent être complexes et diverses selon les établissements (par exemple pour les pratiques pédagogiques). De même la question de la présidence du

conseil d'administration se pose. Ce qui importe, dit Alain Boissinot, c'est de trouver le moyen de montrer que l'éducation nationale est désireuse de s'ouvrir au dialogue avec les autres composants de la société. Qui, si ce n'est le chef d'établissement ? Le ministre reconnaît que la présidence par un élu « n'est peut-être pas une bonne idée ».

Sont abordés ensuite le problème de l'ARTT des personnels de direction et celui de la circulaire de vacances. Le ministre et le directeur de cabinet chargent Madame Moraux, présente à l'audience d'en débattre avec nos représentants lors de la rencontre prévue le 27 février.

L'audience a duré un peu plus d'une heure.

Marie France Moraux, Directrice de la DPATE, le 27 février

Marcel JACQUEMARD

Pour la DPATE :

M. F. Moraux,
M. Burdin,
M. Dumas,
F. Thibaut Levesque

Pour le SNPDEN :

P. Guittet, P. Marie,
A. Berger, P. Falconnier,
M. Richard, M. Jacquemard

ARTT des personnels de direction

Philippe Guittet rappelle le courrier à Béatrice Gille (Direction n° 105 p. 16) : les personnels de direction ne se considèrent pas engagés par un accord qu'ils n'ont pas discuté et qu'ils n'ont pas signé. Pour M^{me} Moraux ce sont des textes réglementaires, publiés et qui s'appliquent. Nous ne nous sentons engagés que par le décret du 25 août 2000 (ARTT) et celui du 21 avril 2002 (compte épargne temps dans la Fonction publique d'État). Mais elle pose la question de ce qui nous pose problème. Il s'agit des points concernant l'astreinte et le compte épargne temps par rapport à une absence de définition de notre temps de travail. Une estimation de la durée annuelle de travail des personnels de direction, résultant d'une enquête de notre syndicat, aboutit à environ 1 800 heures à rapprocher des 1 600 heures fonction publique : le différentiel équivaut aux 22 jours annuels qui peuvent alimenter le compte épargne temps. M^{me} Moraux répond qu'elle n'est pas mandatée pour négocier un forfait épargne temps et craint des demandes reconventionnelles des autres corps d'encadrement de l'Éducation nationale. Le SNPDEN revendique pour les personnels de direction mais remarque que la question du temps de travail est en effet cen-

trale pour l'ensemble de l'encadrement dans la Fonction publique.

Pour ce qui est de l'astreinte, le SNPDEN fait remarquer qu'en cas d'intervention d'un personnel de direction, il est difficile d'appliquer un coefficient de récupération d'1,5 alors que nous n'avons pas de temps défini. C'est pour cela que nous ne pouvons nous voir appliquer les astreintes telles que prévues dans la Fonction publique. En tout état de cause, le logement correspond à la mobilité obligatoire, tous deux présents désormais dans le statut.

Il revient aux personnels de direction d'organiser les temps d'ouverture et de fermeture de l'établissement. Les deux parties prennent en compte ces questions comme elles conviennent qu'il faut distinguer temps de fermeture de l'établissement et temps de congés des personnels. Ainsi par exemple, la confection de l'emploi du temps se réalise en période de fermeture. Toutes réflexions qui doivent conduire à un travail sur le compte épargne temps. Le SNPDEN rappelle une attente très forte des personnels. Il n'est pas possible évidemment d'aboutir en une réunion. Engagement est pris de poursuivre la négociation sur cette question conformément aux directives du ministre (audience de la veille).

Circulaire de vacances

Le SNPDEN rappelle son refus de la version proposée en novembre qui apparaît comme un copié-collé d'éléments de la circulaire de 1996 et des évolutions des circulaires concernant les personnels, perçues comme aggravant les conditions de travail des personnels de direction. La référence au « respect des missions de certains person-

nels » conduit à rendre inopérantes plusieurs parties de cette circulaire, parce qu'en contradiction avec son objet.

Il est retenu que la partie concernant les objectifs poursuivis sera rédigée de manière à mieux préciser ces objectifs ; qu'il serait possible de moins descendre dans le détail d'organisation, laissant ce soin à l'initiative de l'établissement au

delà d'une période d'ouverture minimale de S + 1 et R-1 pendant l'été. Enfin le gardiennage, qui mérite définition, pourrait être pris en charge par les collectivités territoriales.

Ont été évoqués aussi le fonctionnement des CAPN, la formation des personnels de direction et le DESS de direction d'établissement et la mise en place de l'évaluation.

page 15
GCU

1/4 page de publicité